

LE CHANERU

JOURNAL MUNICIPAL

Janvier-Février 2021

IN MEMORIAM - Jacques Béchard

nous a quittés le 16 novembre dernier à l'âge de 100 ans

Né à Chanay le 17 août 1920, Jacques Béchard découvre, enfant, les « Années Folles » dans le Chanay des années 20. L'hôtel du château bat son plein et génère dans la commune une dynamique propice à son développement. Il fréquente l'école primaire de Chanay, puis poursuit sa scolarité à Bellegarde.



A 15 ans, certificat d'études en poche, il rejoint l'école des mécaniciens de la Marine Nationale à St-Mandrier dans le département du Var.

A la veille de la Seconde Guerre Mondiale, après s'être engagé dans la Marine Nationale, Jacques obtient ses brevets de mécanicien.

Puis, c'est la grande épreuve des opérations militaires embarquées qui l'amènent à traverser tous les océans du monde.

Il débute la guerre à bord du navire transport d'hydravions, le "commandant Teste". Puis ce sera sur le « Béarn » (navire cuirassé transformé en porte-avions), et enfin le porte-hélicoptères "Jeanne d'Arc" sur lequel il terminera la guerre. Il aura ainsi porté l'uniforme, au service de la France, pendant près de dix ans avant de revenir s'installer à Chanay.

C'est alors le début d'une nouvelle vie professionnelle à Génissiat au sein d'EDF. Mais c'est aussi une nouvelle vie au service de ses concitoyens car après l'uniforme, c'est l'écharpe tricolore qu'il portera avec fierté, abnégation et humilité.

30 années, de 1959 à 1989, au cours desquelles il a veillé sans cesse sur le bien-être de ses administrés et fait évoluer la commune au gré des avancées réglementaires et législatives, techniques et technologiques. Chanay sera précurseur dans de nombreux domaines tels que l'adduction en eau potable, l'assainissement, ou le traitement des déchets ménagers.

Dans le même temps, Jacques s'implique activement dans le milieu sportif et dans l'animation de la vie associative. Il sera entre autres président de la chasse, président du comité des fêtes, lieutenant de l'ouvèterie.

Cette longévité en tant qu'élus est remarquable, non pas pour avoir été réélu de nombreuses fois, mais pour avoir conservé pendant toutes ces années l'énergie, l'envie, le dynamisme nécessaires pour se mettre au service des autres et de la collectivité.

L'ayant servie pendant plus de 30 ans, il connaissait la commune sans doute mieux que quiconque : il était en quelque sorte devenu l'incarnation de notre mémoire collective.

Toujours très attaché et intéressé par les affaires de la commune, Jacques est resté un observateur attentif de la vie locale, n'étant jamais avare de commentaires, voire de conseils.

J'ai eu pour ma part, en tant qu'élus de la commune, le privilège de bénéficier de son inconditionnelle sollicitude et de sa bienveillance. A de nombreuses reprises, je n'ai pas manqué de faire appel à sa mémoire, ainsi qu'à l'appréciation qu'il portait sur diverses situations.

Jacques Béchard a traversé toutes les étapes de sa vie en conscience, en particulier la dernière, celle du grand âge, se nourrissant, pour continuer le chemin, de l'énergie transmise par toutes les personnes qui l'aimaient et l'entouraient.

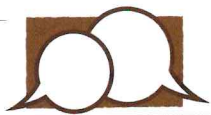
Le 8 mai dernier, en pleine période d'urgence sanitaire et de confinement, à la veille de son 100ème anniversaire, il était encore à mes côtés devant le monument aux morts de la commune pour procéder au traditionnel dépôt de gerbe.



Jacques Béchard était titulaire de la Croix de Guerre, de la médaille d'honneur régionale départementale et communale, et avait été promu au grade de Chevalier dans l'ordre des Palmes académiques.

On comprend aujourd'hui qu'avec son départ, ce sont des pages entières de l'histoire de la commune de Chanay qui se tournent. Mais son parcours exemplaire et atypique, qui n'appartient qu'à lui, restera dans nos mémoires et continuera de susciter à la fois respect et admiration.

Le Maire, Henri Caldairou



L'ÉPICERIE DU VILLAGE BIENTÔT "AU RENDEZ-VOUS" !

Notre épicière a fermé sa boutique fin novembre. Si Françoise va prendre une retraite bien méritée, ce n'est pas pour autant que cette fermeture sera définitive. Dès le premier février 2021, les Chanerous auront de nouveau accès à leur commerce de proximité puisque nous avons la chance de trouver un repreneur en la personne de Monsieur Patrick Gouilloux. Il s'est prêté au rituel de mon interview afin que les Chanerous fassent connaissance avec lui.

Pouvez-vous vous présenter aux Chanerous ?

Je suis né dans l'Ain, à Oyonnax, il y a 41 ans. J'ai deux enfants, un fils de 12 ans et une fille de 9 ans. A 16 ans, je suis devenu sapeur-pompier volontaire puis pompier professionnel à 20 ans ; je suis actuellement adjudant-chef au centre de secours principal d'Aix-les-Bains où je participe aux activités de formation en tant que moniteur national de premier secours.

J'ai, aujourd'hui, la possibilité de prendre une disponibilité de 10 ans renouvelable tous les ans, ce qui me permet de me tourner vers une nouvelle activité, épicier à Chanay.

Pourquoi ce "tournant" professionnel à priori un peu étonnant ?

Il n'est pas si étonnant que cela ; pour moi, les deux métiers ont un point commun, l'importance de la relation aux autres. En tant que pompier, je suis au cœur des crises que peuvent vivre mes compatriotes. J'ai eu le désir de continuer à les rencontrer dans des situations plus agréables, en gérant un commerce de proximité polyvalent, comme celui de Chanay où j'ai été reçu avec beaucoup de bienveillance.

Pouvez-vous évoquer avec nous comment vous envisagez l'organisation de votre futur commerce ?

J'ai de nombreux projets. Deux à trois mois de travaux sont prévus, pour réaménager l'espace afin de recevoir les chanerous dans un climat convivial. Je compte notamment les accueillir dans un bar. Il sera situé à l'emplacement de la réserve actuelle de Françoise et sera prolongé par une petite terrasse attenante côté sud. Le reste de l'espace sera consacré à l'épicerie proprement dite.

Quels produits allez-vous proposer dans votre commerce ?

Pour l'épicerie traditionnelle, je vais fonctionner avec l'enseigne Proxi qui dépend de Carrefour mais je compte diversifier mon offre en proposant une gamme de produits locaux de qualité tout en restant abordables.

Je vais, bien sûr, poursuivre la collaboration avec le GAEC des Chênes pour la vente de viande bovine bio. J'ai aussi pris contact avec d'autres producteurs locaux, de miel, d'escargots. Vous pourrez trouver à l'épicerie des produits frais à la coupe de provenance locale.

Je suis aussi en lien avec des fabricants de produits cosmétiques bio et je vais mettre en place un partenariat avec d'autres boutiques qui proposent ce type de produits comme "L'essentiel" à Seyssel. Je prévois aussi d'organiser des séances ponctuelles de dégustation afin de faire découvrir à mes clients de nouveaux produits.



Quels horaires envisagez-vous de mettre en place ?

Je vais proposer des horaires d'ouverture d'une amplitude assez large. Je prévois de fermer la journée du mardi et le jeudi après-midi, afin de gérer les contacts avec mes fournisseurs. C'est une part importante de mon travail. Je vais essayer de m'adapter aux besoins de la population de Chanay et au contexte local en prenant en compte les deux épiceries de proximité de Billiat et de Corbonod.

Cette organisation répondra, je le souhaite, à la demande des Chanerous.

Elisabeth Jeambenoit

VILLAGE DU PÈRE NOËL

Pendant les vacances de Noël, les enfants de Chanay ont pu visiter le village du père Noël en miniature. Magnifique réalisation qui a fait rêver grands et petits.

Un grand merci à Sylvie Dagron et Chantal Serra qui ont su recréer toute la magie de Noël.





RENDEZ-VOUS AVEC "LES COULEURS DE CHANAY"

Pour cette association, fondée en janvier 2008, et restée en sommeil pendant une paire d'années, il s'agissait de savoir si, comme le chante Alain Souchon «les couleurs d'origine peuvent revenir» ; c'est dans ce but que ses adhérents se sont adressés, en 2019, à Luce Tournillac, l'actuelle présidente.

Revenue dans la région au cours de l'année 2017, Luce Tournillac a donc repris la présidence de l'association il y a deux ans. De formation universitaire (droit) mais amoureuse du dessin depuis toujours, elle est autodidacte dans la matière.

La pratique continue du dessin et la participation à des stages de perfectionnement dans les différentes techniques d'arts graphiques lui ont permis d'exposer à de nombreuses occasions : tout d'abord en Ardèche ou à Romans puis, dans la région, au château de La Roche s/Foron, à l'Abbaye de Sévrier, à Bonneville et à Armancy.

C'est donc Luce qui nous a présenté "Les Couleurs de Chanay".

Encourager et développer la pratique d'activités artistiques à travers le dessin, la peinture, les arts graphiques, et par la création d'événements publics ayant trait aux activités artistiques (expositions éphémères, stages, invitations d'artistes...) : tel est l'objet de cette association des "amoureux des arts graphiques" qui rassemble ses 6 adhérents, tous les 15 jours, dans le cadre d'ateliers.

A chaque atelier correspond un type de travail : dessin, aquarelle, pastel ou peinture acrylique ; les adhérents y viennent avec

leur matériel et travaillent sur un thème donné. La durée de ces rencontres est fixée théoriquement à 2 heures mais..., quand on est passionné et concentré sur son travail, on oublie rapidement de regarder sa montre et le temps de l'atelier est souvent fonction de l'enthousiasme de chacun.



Ces ateliers se tiennent généralement en salle ; toutefois, si le soleil s'invite, les adhérents prennent alors leur chevalet, leur toile et leurs pinceaux pour aller peindre ou dessiner un coin de nature choisi par l'un ou l'autre d'entre eux.

"Les Couleurs de Chanay" sont bien entendu ouvertes à tous ceux qui, à l'âge de la majorité, veulent faire connaissance avec les techniques des arts graphiques ou parfaire leur pratique ; pour ceux qui préfèrent faire d'abord connaissance avec l'association, la possibilité est offerte de participer à un atelier, sans nécessité d'adhérer.

Les conditions sanitaires actuelles ont toutefois été et sont encore un réel obstacle au nouveau départ des Couleurs de Chanay ; si les adhérents ont pu présenter leurs travaux au Marché de Noël de 2019, le confinement de mars 2020 a vite freiné leurs activités. Néanmoins, dans la mesure où la pratique est un facteur essentiel d'apprentissage et de perfectionnement, les adhérents continuent "d'œuvrer" chez eux dans la perspective de rapporter leurs travaux et les parfaire lorsque les conditions sanitaires permettront la reprise normale des activités.



Et comme il faut vivre d'espoir, Les Couleurs de Chanay nourrissent des projets ; le principal est la réalisation d'une fresque murale de 11 m² environ sur la façade aveugle du vieux four de Chanay. Les pourparlers sont en cours, le projet déjà bien muri, mais pour passer à sa réalisation, on attend la "mise à mort" du Coronavirus !



Et lorsque l'estocade sera portée sur ce virus rebelle, cette collaboration avec la municipalité pourrait éventuellement se poursuivre avec l'Ecole.

Autant de projets qui devraient favoriser le nouvel essor de cette association de passionnés de l'art.

Affaire à suivre !

Claude Roux

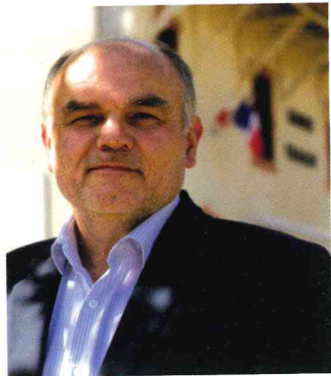
Les Couleurs de Chanay
3 Sentier de Boucharin • 01420 CHANAY
lcdchanay@gmail.com



VOEUX DU MAIRE

Avant de se projeter vers 2021, je pense que beaucoup d'entre nous seront heureux de tourner la page de cette si singulière année 2020.

Le contexte sanitaire que nous subissons depuis le mois de mars dernier a impacté fortement nos habitudes, nos comportements, nos modes de vie. Chacun d'entre nous l'a vécu plus ou moins difficilement sur le plan individuel, et le lien social indispensable à toute vie en collectivité a été particulièrement touché.



Une vie associative entre parenthèses depuis de nombreux mois : pas de soirée festive, pas de cérémonie commémorative, pas d'arbre de Noël des enfants, pas de cérémonie de vœux en perspective, et donc plus d'occasion de nous rencontrer.

J'ai une pensée particulière pour celles et ceux d'entre vous qui ont été touchés de près ou de loin par le virus.

Parce que les collectivités locales constituent un maillon essentiel de la chaîne d'organisation et de solidarité, je tiens à souligner l'engagement des élus, de nos agents communaux, des membres du CCAS, ainsi que de l'équipe enseignante. Dans des conditions particulièrement contraignantes, tous ont poursuivi leurs missions depuis le début de la crise au service des administrés, de nos aînés et des enfants de la commune.

J'ai également une pensée pour chacun d'entre vous qui, pour certains, ont été en première ligne sur le terrain, pour d'autres confinés dans leur bureau ou projetés dans le télétravail sans y avoir été préparés.

Regardons néanmoins avec confiance l'année qui arrive et sachons tirer les enseignements de cette crise en nous appuyant sur nos capacités d'adaptation. L'équipe municipale restera mobilisée pour mener à bien ses projets dans le sens de l'intérêt général, même si la plus grande prudence devra s'imposer dans les mois à venir en termes de finances publiques.

A tous, je vous adresse mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année et vous engage à prendre soin de vous et de vos proches, en continuant à respecter l'ensemble des gestes barrières, et en particulier les règles de port du masque et de distanciation physique.

Le Maire, Henri Caldairou

RAPPEL SUR L'ELAGAGE DES ARBRES



La règle

- Les riverains ont l'obligation d'élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées,
- Art. R 116-2-5 du code de la voirie routière : «Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public»,
- Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens. (EDF, France Télécom, éclairage public, fibre optique).

Le risque

Il réside :

- Au plan civil, dans la menace pour la sécurité des personnes qui empruntent la voie publique, et pour les lignes aériennes,
- Au plan pénal, dans les amendes prévues par les textes de loi (cf. ci-dessous).

1) Au bord des voies publiques

En cas de risque, la mairie peut faire procéder aux travaux d'élagage/abattage d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet,

Art. R 116-2-5 : «Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe (1500 €) ceux qui, en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier».

2) En cas de dommages aux lignes aériennes

Art. L 65 du Code des Postes et communications électroniques : «Le fait de déplacer, détériorer, dégrader de quelque manière que ce soit, une installation d'un réseau ouvert au public ou de compromettre le fonctionnement d'un tel réseau est puni d'une amende de 1 500 euros (par câble rompu)».

En cas d'infraction et de dommages causés (ruptures de câbles aériens), la responsabilité du propriétaire riverain est donc engagée pénalement (amendes) et civilement (réparer les dommages causés et indemniser les entreprises ou les particuliers gênés par la coupure de réseau).

Conseil

Questionnez votre assureur sur votre "garantie responsabilité" en cas de chute d'arbre provenant de votre jardin (garantie parfois incluse dans l'assurance de l'habitation) ou d'un terrain non attenant à votre maison (garantie spéciale à souscrire)

MODIFICATION DU CALENDRIER ELECTORAL



Prévues initialement au mois de mars 2021, les élections régionales et départementales devaient être repoussées au mois de juin 2021. Cette proposition, actée en conseil des ministres le 21 décembre dernier, a pour objet d'éviter de se retrouver dans la même situation que lors des précédentes municipales en raison du contexte sanitaire provoqué par la COVID 19.

Ces deux scrutins devant se dérouler simultanément, la municipalité fait appel à toute bonne volonté pour l'aider à la tenue du bureau de vote, aux jours qui seront fixés.

Toute personne volontaire peut se faire connaître au secrétariat de mairie, au 04 50 59 50 38.

ETAT CIVIL

Ont été enregistrés en 2020 sur la commune de Chanay

7 naissances :

Lohan Massonnat	15 mars
Loup Alglave	1er juillet
Nino Sommer	15 juillet
Mylann Becque	13 septembre
Lexa Rassat	13 novembre
Oskari Chabel	16 décembre

2 mariages :

Claire Caldairou avec Sean Higgins	7 mars
Swan Jacquelin avec Loris Robin	17 octobre

5 décès :

Raymond Zucali	13 avril
Michelle Landa	5 juin
Brian Iles	10 août
Jacques Béchard	16 novembre
Marie Bailly	25 novembre



VOYAGE AU CŒUR DES LIVRES

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, les enseignantes de Chanay ont mené un projet autour de la littérature, avec la découverte de textes, d'auteurs et d'illustrateurs variés. C'est dans ce cadre que Lucie Albon a été sollicitée pour intervenir auprès des enfants.

La crise sanitaire et le confinement du mois de mars 2020 nous ont contraints à reporter au mois d'octobre sa venue dans l'école. Cette intervention est le fruit d'une collaboration entre l'école, la bibliothèque municipale et l'association du Sou des écoles.

Lucie Albon écrit et illustre des ouvrages de littérature de jeunesse destinés à plusieurs tranches d'âge. Elle crée aussi sur commande d'entreprises ou de municipalités, pour des affichages, emballages, tracts d'information, sur des événements par exemple.

Elle a récemment été engagée par la ville de Lyon pour réaliser des fresques murales sur des bâtiments du quartier de la Croix-Rousse. Un parcours peut être suivi au détour des rues pour découvrir ses œuvres. Elle a d'ailleurs fait don à l'école d'un de ses personnages de papier qui n'avait pas été utilisé. Il est appliqué sur le mur extérieur de l'école, sous le préau.

Lucie pratique plusieurs techniques d'illustration des albums. Dans un certain nombre de ses livres destinés aux plus jeunes, elle utilise de la peinture, ses mains et ses doigts pour réaliser de petits personnages attachants et des décors.

Contrairement à ce que l'on a l'habitude de voir dans la "peinture à doigt", elle tire profit des différentes parties de sa main : la paume, la tranche de la main, la partie épaisse sous le pouce, l'extrémité des doigts ou le côté du petit doigt. Les empreintes de peinture prennent ainsi vie devant le regard ébahi et émerveillé des enfants.



Lucie utilise aussi une technique de collage de papiers : elle ne se sert d'aucun outil à part un pinceau à colle et une bonne vieille paire de ciseaux. Les lames se promènent librement sur les feuilles de papier colorées, au fil de son inspiration, et comme par magie, une forme apparaît. Par superposition de plusieurs éléments, un personnage se dévoile.

Lors d'une démonstration devant les classes de CP-CE1 et CE2-CM, enfants et enseignantes ont été impressionnés par la facilité avec laquelle elle pouvait concevoir un personnage, sans avoir besoin de le dessiner auparavant. Et combien ils ont été surpris, quand Lucie leur a demandé de créer, à leur tour, comme elle ! Interdiction d'utiliser crayons, gommes ou règles. Après un temps de stupéfaction, des groupes d'enfants se sont constitués et chacun s'est mis à créer.

Il ne s'agissait pas de se limiter à la taille d'une feuille classique. Il fallait que ce soit des représentations géantes, pour décorer un mur de la salle de motricité de l'école. Jamais les enfants n'avaient encore eu l'occasion de réaliser une œuvre plus grande qu'eux. Comment respecter des proportions ? Comment

anticiper son découpage pour que le rendu corresponde au projet ? Quelle expérience inédite !!

Au-delà du plaisir de la création, l'objectif pédagogique des enseignantes était avant tout de faire entrer les enfants dans l'univers de la littérature. Depuis leur plus jeune âge, ils sont au contact des livres. On leur présente des histoires variées, et on les confronte à la diversité des techniques d'illustration, pour les ouvrir au monde de la culture et à l'esprit critique.

L'invitation de Lucie Albon était l'occasion de leur faire découvrir "l'envers du décor", et d'attirer leur attention sur la mise en images des histoires. Un livre ne se fait pas tout seul. Il demande beaucoup de créativité et de talent. Lucie nous a permis de découvrir que les illustrations aussi sont le résultat d'un projet, avec un choix réfléchi de matériaux, de techniques.



Les enfants ont pu redécouvrir l'objet "livre" comme l'aboutissement d'un réel travail, avec de multiples étapes d'élaboration, mais aussi comme le résultat d'un réel plaisir de création. C'est une façon de les sensibiliser à la valeur des écrits, d'attiser leur curiosité, de faire naître ou renforcer leur plaisir de lire.

Depuis cette expérience, ils observent de plus près les illustrations. Ils émettent des hypothèses sur la façon dont elles ont été réalisées : les techniques utilisées, les matériaux.

**Encre, peinture, crayon, découpage ?
Tout est sujet à l'émerveillement.**

Lucie Albon a été reçue comme une star par les enfants. Tous attendaient avec empressement la séance de dédicace de leur livre. Devant la bibliothèque, une longue file d'attente impressionnait les adultes présents : comment les enfants, d'ordinaires si impatients, pouvaient-ils se contenir si longtemps pour une signature, un petit dessin personnel ?

Nous espérons que cette expérience aura suscité de nouvelles vocations, un regain d'intérêt des enfants pour la littérature et pour les objets culturels qui les entourent.

Nous remercions chaleureusement Lucie Jouhaud, qui a permis la réalisation du projet, avec la collaboration d'Elisabeth Jeambenoit.

Un grand merci à Lucie Albon pour avoir su captiver, passionner les enfants et les faire entrer dans son univers féérique.

Nathalie Dupille



LE PRINTEMPS

La neige a recouvert les jardins d'un beau manteau blanc et le printemps semble bien loin encore. C'est vrai si on se réfère à la définition du Larousse : "saison qui va de l'équinoxe de mars (20.21) au solstice de juin". C'est clair, net et précis. Peut-être un peu froid aussi.

Une autre définition, pêchée dans je ne sais quel ouvrage, dit que le printemps est la saison du devenir, de la préparation, de l'espoir. Plus poétique et non moins exact.

Commençons par l'espoir, particulièrement important en ce moment où le virus plombe le quotidien. Pas besoin d'attendre le 21 mars pour imaginer tout ce qui adviendra de bon – les oiseaux reviendront nicher, tous nos semis réussiront, y compris ces carottes récalcitrantes les années précédentes, le hérisson mangera les limaces en remerciement de l'abri de feuilles mis à disposition cet hiver, l'orchidée bouc reflourira au même endroit, si la tondeuse ne passe pas trop tôt, et même la grande couleuvre d'Esculape sera la bienvenue.

La préparation, quant à elle, a commencé à l'automne (l'ail planté le 28 octobre sort déjà) le labour sera affiné ou, mieux, remplacé par la mise en place de lasagnes (permaculture), il faudra aussi penser à nettoyer les nichoirs et les outils de jardin si ça n'a pas été fait cet hiver.



La tentation de semer sera grande au premier soleil mais prudence et patience car mars et avril peuvent réserver des mauvaises surprises (en 2010 il était tombé 60 cm de neige, anéantissant toutes les fleurs de cerisiers).

Le "Devenir", quel mot prometteur ! Il contient tout ce que le printemps a à nous offrir – les graines deviendront fleurs ou légumes, les bourgeons débousseront et donneront feuilles ou fruits, les oisillons feront éclater leurs coquilles, les têtards se transformeront en grenouilles et crapauds et les chenilles en papillons.

Ainsi la vie reprendra ses droits. Et si le rouge-queue noir vous réveille dès potron minet, ne fermez pas la fenêtre, écoutez-le avec gratitude, car c'est le signe que tout peut recommencer comme avant.

Jeanne Chivot

RIVIÈRES SAUVAGES

Le 19 janvier une réunion s'est tenue à la salle des fêtes de Chanay, en présence de Véronique Baude, vice-présidente du conseil départemental, chargée du développement touristique.



L'objectif de la réunion, pilotée par Mélanie Taquet membre de l'association "rivières sauvages" était de procéder au renouvellement du label "rivières sauvages" attribué à la Dorche en 2016. De nouvelles actions sont en projet notamment le tracé d'un sentier le long de la Dorche, projet conçu en partenariat avec l'association "La Dorchéane" et la commune de Chanay.

A noter aussi la participation à venir de l'école de Chanay dans l'élaboration d'une exposition de land art aux abords de la Dorche dans le cadre de l'opération dédiée aux écoles "Graines de rivières sauvages".

Elisabeth Jeambenoit

NUMEROS D'URGENCE

- 15 : SAMU, urgences médicales
- 17 : intervention de police
- 18 : lutte contre l'incendie (pompiers)
- 112 : numéro des urgences sécuritaires, de secours aux personnes ou médical, accessible dans toute l'Union européenne
- 114 : réception et orientation des personnes malentendantes vers les autres numéros d'urgence
- 115 : urgence sociale (SAMU social)
- 116 : urgence sociale (enfants disparus)
- 119 : urgence sociale (enfance maltraitée)
- 04 50 13 87 70 : eau et assainissement

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser
ou éternuer
dans son coude



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



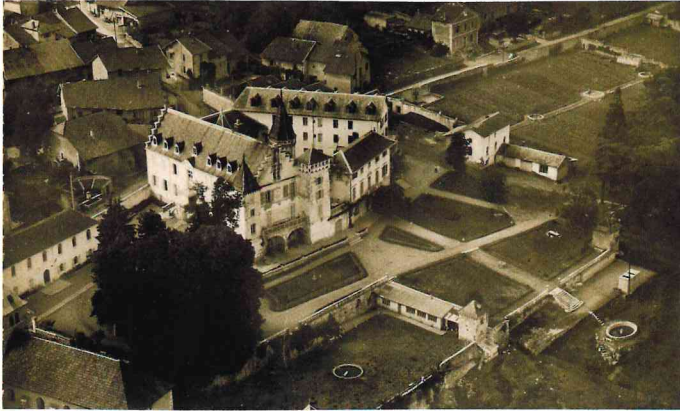
SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)



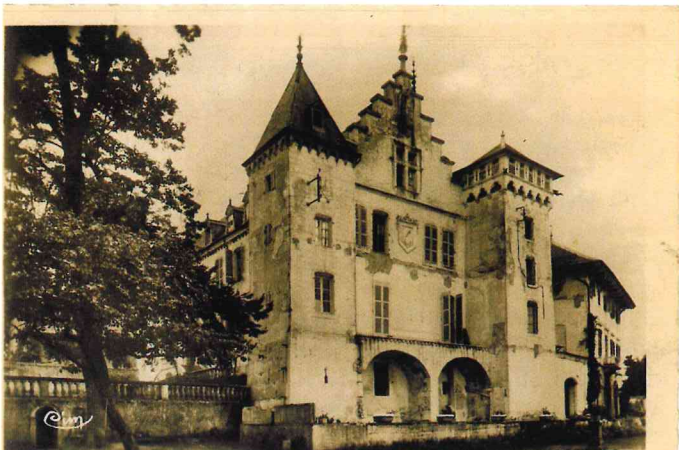
PÉRÉGRINATIONS HISTORIQUES : Balade sur les chemins du temps

Quel drôle de titre... Pas très explicite ! Explications. *A l'origine, cet article se voulait une visite du château de Quinsonnas, afin de nous permettre de découvrir notre patrimoine communal. Cette visite étant impossible pour le moment au vu du contexte sanitaire, décision a été prise de retracer tout d'abord l'histoire de ce château.*

Devant le peu de documentation, il a fallu prendre les chemins de traverse, aller à la rencontre de l'histoire de cette seigneurie de Chanay, afin d'espérer découvrir des informations à propos de ce fameux château. Nous voici sur les sentiers de l'Histoire...

Tout commencerait en 1161. Une carte postale des éditions Hass, consultable aux Archives de l'Ain, datée de 1933, mentionne : "Chanay – Château de Quinsonnas, construit en 1161 – La façade". Aucun document n'a pu venir confirmer ou infirmer la présence d'un château à Chanay à cette époque. Il peut s'agir d'une confusion avec le château de Quinsonnas de Sérézin-de-la-Tour, en Isère, dont la construction date bien du XII^e siècle.

A présent, il nous faut faire un bond dans le temps, jusqu'au 14^e siècle, afin de rencontrer Philippe de Bussy, vassal du comte de Savoie Amédée VI, le fameux "Comte Vert". Auparavant, il semblerait que les terres de Chanay dépendaient des comtes de Genève, puis soient passées par mariage au sein de la maison de Savoie.



En 1350, Amédée VI en détache une petite partie qu'il inféoda (attribua) à notre Philippe de Bussy, à condition qu'il fasse construire une maison-forte au lieu-dit "Le Molard", à Surjoux.

Cela se révélant impossible (nous n'avons pas d'informations sur les causes de cette impossibilité), Philippe de Bussy décide de construire ce manoir à Chanay (revue "Le Bugey", société Le

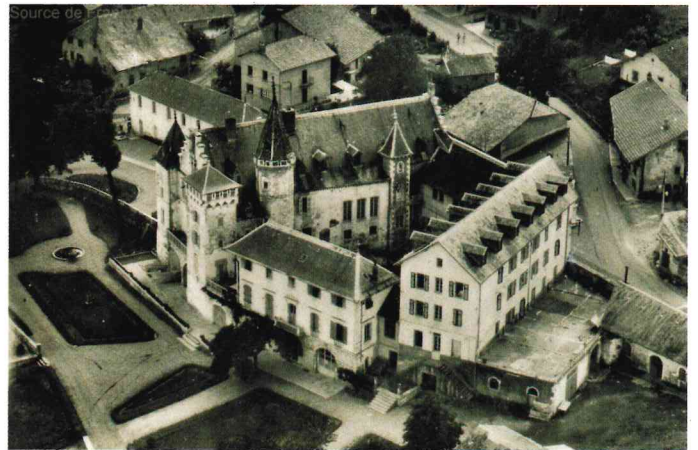
Bugey, 1909). Cette seigneurie et ce château du 14^e siècle se nommeront "Chanay d'Izernore", Ph. De Bussy étant à l'origine seigneur d'Izernore, près de Nantua. Le bâtiment se situait sur la butte où se trouve actuellement la maison d'hôte "Les Fustes d'Izernore", allée d'Izernore, en face du terrain de tennis.

De ce château il ne reste rien, hormis une cave taillée à même le roc. Les Bussy ne seront seigneurs que d'une partie du territoire actuel de notre commune, et il est probable que le reste (qui nous intéresse pour la construction de notre fameux château) dépende toujours directement des comtes de Savoie à cette époque.

Cette famille aurait conservé la seigneurie de Chanay d'Izernore (sans qu'il soit possible pour l'instant d'en établir clairement les limites territoriales) jusqu'à la fin du XV^e siècle.

Le dernier seigneur en sera assez illustre : Jacques de Bussy, ambassadeur du comte de Bresse auprès du roi de France en 1478, écuyer de ce même comte en 1480, puis conseiller et chambellan, et enfin Gouverneur de Nice, dans les dernières années du XV^e siècle (S. Guichenon, *Histoire de Bresse et du Bugey, partie 3*). Toutefois, il faut rester prudent car le devenir de la famille de Bussy n'est pas extrêmement clair.

Nous allons à présent suivre notre chemin, à la rencontre de la famille de Vignod, qui sera investie du reste des terres de Chanay en 1584. Toujours d'après S. Guichenon, Guygues de Vignod arrive du Piémont durant la première moitié du XVI^e siècle et épouse Louise, fille du seigneur de Châtillon (en-Michaille) et de Dorches.



Son arrière-petit-fils Galois de Vignod deviendra seigneur de Dorches et de Chanay, personnage assez important puisque capitaine d'une compagnie de cent arquebusiers à cheval pour le service du duc Emmanuel-Philibert de Savoie.

Cette famille conservera la seigneurie de Chanay jusqu'en 1646, date à laquelle Polixène de Coysia, veuve du dernier seigneur Vignod de Chanay, vend une partie de la seigneurie à Jean Constantin, bourgeois de Seyssel, pour son fils Louis, contrôleur du grenier à sel de Seyssel.

Après réflexion, il semblerait que les Vignod soient les bâtisseurs du château de Chanay. En effet, avant eux, pas de seigneurs directs sur cette terre, or le seigneur a un rôle de défense militaire, de perception de l'impôt et d'exercice de la justice.

Cette fonction nécessite donc un lieu, sinon de résidence, du moins d'exercice. Notre château daterait donc du XVI^e siècle.

A ce moment de l'h(H)istoire, notre promenade se complique, elle se transforme en randonnée, l'itinéraire devient tortueux et s'obscurcit. Que deviennent les Vignod ?

Il semblerait, d'après J. Baux, *Nobiliaire du département de l'Ain, XVII^eème-XVIII^e siècle*, qu'ils ne disparaissent de Chanay qu'en 1740, date à laquelle les Constantin récupèrent cette partie de la seigneurie et sont admis à l'assemblée de la noblesse du Bugey.

A suivre ...

VOUS AVEZ DIT "SCoT" ?

SCoT : ou plus clairement dit pour les non-initiés (à qui s'adresse cet article) :

Schéma de Cohérence Territoriale. Ah ?... Mais encore... ?

Il s'agit en fait d'un document de près de 700 pages, dont l'élaboration s'est faite pendant 4 ans, et qui aborde tous les domaines intéressant le "devenir" des 12 communes composant la communauté du pays bellegardien, et ceci pour les 20 années à venir.

Vaste programme qui explique la taille du document et celle du travail fourni pour l'élaborer.

Le SCoT se présente donc comme un "projet de territoire" et un document d'aménagement et d'urbanisme "cadre" qui veut répondre aux questions :

- Quel territoire voulons-nous dans les 20 prochaines années ?
- Quelle coopération avec les territoires voisins ?
- Quel est le rôle du Pays Bellegardien dans le Grand Genève et dans la région Auvergne Rhône-Alpes ?

En réponse à ces questions, le SCoT donne les objectifs et les axes de réflexion qui doivent guider les politiques publiques au cours des 20 prochaines années afin de permettre un développement idéal et cohérent de nos communes ;

Ces axes de réflexion sont au nombre de 4 :

- Affirmer un pôle économique et touristique dans le Grand Genève,
- Renforcer l'attractivité, les services et la qualité du cadre de vie,
- Parfaire l'organisation des transports et des déplacements,
- S'engager dans la transition énergétique par une gestion des ressources "exemplaire"

C'est donc sur la base de ce projet, et selon ces priorités ainsi définies, qu'il détermine des objectifs cohérents pour les politiques de logement, de développement économique, de déplacements, d'équipements et services, de développement des énergies renouvelables, de préservation de l'environnement, des paysages, de l'espace agricole,...

Le programme est vaste et louable et tout reste à faire !

Le SCoT de la CCPB vient d'être révisé ; cette révision intervient entre autres pour répondre aux nouveaux objectifs environnementaux, économiques et sociaux définis dans les lois récentes (Grenelle II et ALUR) et pour s'adapter davantage à la politique du Grand Genève et du Genevois français (interSCoT).

Le Scot du Pays bellegardien est aujourd'hui approuvé, après une enquête faite auprès du public et les communes élaborent maintenant leur PLU "nouvelle version", qui doit en respecter les directives, et devient un "PLUiH".

Claude Roux

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE

Créée en 2003, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien (CCPB) regroupe aujourd'hui 12 communes : Billiat, Champfromier, Chanay, Confort, Giron, Injoux-Génissiat, Montanges, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux-L'hôpital, Valserhône, Villes.

Elle compte 21 879 habitants répartis sur une superficie de 25 km² et exerce les compétences inscrites dans ses statuts et qui ont été transférées par les communes membres.

La CCPB est l'interlocutrice privilégiée du département de l'Ain, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des autorités

Président	1er Vice-président	Vice-président	Vice-président	Vice-président	Vice-président	Vice-président	Vice-présidente	Vice-présidente	Vice-président
 Patrick PERRARD Adjoint de Valserhône	 Régis PETIT Maire de Valserhône	 Jean-Pierre FILLION Conseiller municipal de Valserhône	 Serge RONZON Conseiller municipal de Valserhône	 Gilles THOMASSET Maire de St-Germain-de-Joux	 Henri CALDAIROU Maire de Chanay	 Christophe MAYET 1er Adjoint de Valserhône	 Isabelle DE OLIVEIRA Adjointe de Valserhône	 Catherine BRUN Conseillère municipale de Valserhône	 Joël PRUD'HOMME Adjoint d'Injoux-Génissiat
 Jean-Marc BEAULOUIS Maire de Billiat	 Antoine MUNOZ 1er Adjoint de Billiat	 Jacques VIALON Maire de Champfromier	 Ludovic BOUZON Adjoint de Champfromier	 Elisabeth JEAMENOT 1ère Adjointe de Chanay	 Daniel BRIQUE Maire de Confort	 Damien DEBUCH 1er Adjoint de Confort	 Florian MOINE Maire de Giron	 Denis MOSSAZ Maire d'Injoux-Génissiat	 Sophie SELLIER Conseillère municipale déléguée d'Injoux-Génissiat
 Patricia VERDET Conseillère d'Injoux-Génissiat	 Christophe MARQUET Maire de Montanges	 Philippe BINOCHAU Maire de Plagne	 Pierre CHARPY Adjoint de St-Germain-de-Joux	 Frédéric MALFAIT Maire de Surjoux-L'hôpital	 Sonia RAYMOND Adjointe de Valserhône	 Benjamin VIBERT Adjoint de Valserhône	 Sandra SEGUI Adjointe de Valserhône	 Marie-Françoise BONNET Maire déléguée de Bellegarde Valserhône	
 Françoise DUCRET Maire déléguée de Lanchrans Valserhône	 Annick DUCROZET Maire déléguée de Châtillon Valserhône	 Sacha KOSANOVIC Conseiller municipal délégué de Valserhône	 Mauro BELLAMOU Conseiller municipal délégué de Valserhône	 Marie-Claude LIENHART Conseillère municipale de Valserhône	 Myriam BOUVET MULLON Conseillère municipale de Valserhône	 Anthony GENIARD Conseiller municipal de Valserhône	 Guy SUSINI Maire de Villes		

Communes	Population municipale	Nombre de siège
Valserhône	16 302	18
Injoux-Génissiat	1 147	4
Champfromier	729	2
Chanay	633	2
Confort	620	2
Billiat	611	2
Saint-Germain de Joux	507	2
Villes	365	1
Montanges	341	1
Giron	180	1
Surjoux-L'hôpital	126	1
Plagne	123	1

genevoises et des collectivités publiques voisines dans le cadre des relations transfrontalières.

Depuis les élections de mars 2020, le Conseil communautaire est composé de 37 membres.

La répartition des sièges entre les communes, relève de l'application du droit commun.

IMPRESSIUM

Mairie de Chanay
Secrétariat

32 Route de Seyssel • 01420 CHANAY

Tel : 04.50.59.50.38

Site : www.mairie-chanay.fr